



Québec, le 3 juin 2022

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/21-535

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents suivants :

1. Une preuve que le collège d'enseignement privé Collège Mont-Royal a reçu le document envoyé par le Ministère de l'Éducation intitulé « MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION COVID-19 : FOIRE AUX QUESTIONS – TEMPS DES FÊTES » daté du 18 décembre 2020. Il s'agit d'un document envoyé à l'ensemble du réseau de l'éducation, préparé par le Ministère, qui était destiné aux écoles dans le cadre de la pandémie de COVID;
2. Une preuve que le Collège Mont-Royal a reçu l'ensemble de ses subventions qui lui était octroyé par le Ministère de l'Éducation dans le cadre de l'année scolaire 2020-2021 et ce, malgré la pandémie de COVID-19 (un document rapportant finalement l'ensemble des subventions reçues par le Collège);
3. Le même rapport pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2021-2022.
4. Les règles applicables pour ce financement.

Le Ministère n'a pu retracer la correspondance visée par le premier point de votre demande. Bien que celle-ci ait effectivement été transmise à l'ensemble des établissements d'enseignement, un seul exemplaire de ce courriel et du document joint est conservé dans les archives, en l'occurrence, la correspondance transmise aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires.

... 2

Afin de répondre aux deuxième et troisième points de votre demande, vous trouverez ci-annexé des documents concernant les allocations versées à l'établissement;

Enfin, vous trouverez à l'adresse suivante les documents devant répondre au quatrième point, soit les règles budgétaires :

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/regles-budgetaires-pour-leducation-prescolaire-et-enseignement-primaire-et-secondaire-etablisseme/>

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p.j. 5

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT

RÈGLES BUDGÉTAIRES 2020-2021: CERTIFICATION FINALE DES ALLOCATIONS 2020-2021 - Bilan 4

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS AGRÉÉS

AUX FINS DE SUBVENTIONS

DOCUMENT A: FONCTIONNEMENT

Coll. Mont-Royal

CODE: 124500

D.G.F. EN DATE DU: 2021-09-07

SOMMAIRE

1- ALLOCATION DE BASE	2 247 917 \$ PAGE 3
2- ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE	48 307 \$ PAGE 4
3- ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	129 748 \$ PAGE 6
4- AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS	-4 293 \$ PAGE 7
TOTAL DES ALLOCATIONS	2 421 679 \$

1. ALLOCATION DE BASE

1.1 EFFECTIF SCOLAIRE

30 SEPT. 2020

1.1.1 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION GÉNÉRALE) (1)

- PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDAA)	0.00
- PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00
- PRIMAIRE	0.00
- SECONDAIRE	469.00
- TOTAL	469.00

1.1.2 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION PROFESSIONNELLE) (2)

- SECONDAIRE	0.00
--------------	------

(1) CHARLEMAGNE AU 30 SEPTEMBRE 2020, SELON LE BILAN 4 DU 5 AOUT 2021.

(2) SELON LES DONNÉES AU SYSTÈME CHARLEMAGNE.

1.2 CALCUL DE L'ALLOCATION DE BASE

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT DE BASE	ALLOCATION DE BASE
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDA)	0.00	4 118 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00	4 118 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRIMAIRE	0.00	3 735 \$	0 \$
	-----	-----	-----
SECONDAIRE	469.00	4 793 \$	2 247 917 \$
	-----	-----	-----
1. TOTAL DE L'ALLOCATION DE BASE			2 247 917 \$ (2)
			=====

(1) APPORTÉ DE LA PAGE 2.
 (2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

2. ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE

2.1 CALCUL DE L'ALLOCATION

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT	ALLOCATION
PRÉSCOLAIRE 4 ANS	0.00	81 \$	0 \$
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00	81 \$	0 \$
PRIMAIRE	0.00	81 \$	0 \$
SECONDAIRE	469.00	103 \$	48 307 \$
2. TOTAL DE L'ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE			48 307 \$ (2)

(1) APPORTÉ DE LA PAGE 2.
 (2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

30120 PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER EN ADAPTATION SCOLAIRE	0 \$ (1)
	=====
- VOLET 1 - ALLOCATION A PRIORI	0 \$

- VOLET 2 - ALLOCATION A POSTERIORI	0 \$ (1)

30140 MICRO-INFORMATIQUE À DES FINS ÉDUCATIVES	0 \$
	=====
30150 FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUR L'USAGE PÉDAGOGIQUE DES TECHNOLOGIES	4 954 \$
	=====
30170 RÉSIDENCES - PENSIONNATS	0 \$
	=====
30210 ACTIVITÉS CULTURELLES	8 256 \$
	=====
Volet 1 - CULTURE À L'ÉCOLE	0 \$ (1)

Volet 2 - SORTIES SCOLAIRE EN MILIEU CULTUREL	8 256 \$ (2)

30230 SOUTIEN À LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE	3 422 \$
	=====
30240 SERVICES DE GARDE	0 \$ (1)
	=====
30250 ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	1 103 \$
	=====
30260 LUTTE AU RETARD SCOLAIRE	0 \$
	=====
30270 AIDE À LA PENSION	0 \$ (1)
	=====
30280 MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC	9 626 \$
	=====
30290 SOUTIEN TECHNIQUE AUX USAGERS DES APPAREILS NUMÉRIQUES DÉDIÉS À LA PÉDAGOGIE	4 264 \$
	=====
30300 PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI	0 \$ (1)
	=====
30320 ANGLAIS INTENSIF AU PRIMAIRE	0 \$ (1)
	=====
30330 FONDS D'URGENCE POUR LES ÉTABLISSEMENTS EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE	0 \$ (1)
	=====
30340 ACCOMPAGNER ET SOUTENIR VERS LA RÉUSSITE	14 465 \$
	=====
30350 SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES CONTENUS OBLIGATOIRES	1 373 \$
	=====
VOLET 1 - SOUTIEN À L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ	1 010 \$

VOLET 2 - SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	363 \$

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

30360 ALLOCATIONS SPÉCIALES POUR FAVORISER LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ÉLÈVES	0 \$ (1)
	=====
30370 SOUTIEN ADDITIONNEL À LA CONSOLIDATION DES APPRENTISSAGES ET À L'ENGAGEMENT SCOL., DES ÉLÈVES EN CONTEXTE COVID	10 481 \$
	=====
30371 BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE	6 500 \$
	=====
30372 SOUTIEN PROVISOIRE POUR LES DÉPENSES ENGENDRÉES EN CONTEXTE DE COVID-19	30 110 \$
	=====
30390 AUTRES ALLOCATIONS	0 \$
	=====
30391 ALL. SPÉC. POUR INITI., VISANT À RÉP., AUX MS SANIT., ET À SOUT., LA RÉUSSITE DES JEUNES EN CONTEXTE DE COVID-19	18 049 \$
	=====

3. TOTAL DES ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

129 748 \$ (2)

4. AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS

4.1 TRANSFERTS D'EFFECTIF SCOLAIRE RÉGULIER (M20010)	4 295 \$

4.2 ÉLÈVES VENANT DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC (M20040)	-8 588 \$

4.3 RÉVISION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE DES ANNÉES ANTÉRIEURES (M20050)	0 \$

4.4 AJUSTEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE ANTÉRIEURE (M20100)	0 \$

4.5 OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DU CADRE NORMATIF (M20180)	0 \$

4.6 AUTRES AJUSTEMENTS (M20190)	0 \$

4. TOTAL DES AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS

-4 293 \$ (2)

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.

(2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

ANNEXE 1 : SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES MONTANTS DE BASE

	PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE	SECONDAIRE
MONTANT DE BASE 2019-2020	4 103 \$	3 719 \$	4 771 \$
AJUSTEMENTS :			
. INDEXATION SALARIALE	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$
. VIEILLISSEMENT DES ENSEIGNANTS	3.7 \$	5.0 \$	7.0 \$
. CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	8.8 \$	8.2 \$	10.4 \$
. AUTRES COÛTS	2.6 \$	2.4 \$	4.8 \$
MONTANT DE BASE 2020-2021	4 118 \$	3 735 \$	4 793 \$

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

2.1 ALLOCATIONS

2 421 679 \$ PAGE 1
=====

2.2 VERSEMENTS EFFECTUÉS

2 391 569 \$
=====

JUILLET 2020 137 229 \$

JANVIER 2021 137 427 \$

AOÛT 2020 228 715 \$

FÉVRIER 2021 0 \$

SEPTEMBRE 2020 0 \$

MARS 2021 241 806 \$

OCTOBRE 2020 183 865 \$

AVRIL 2021 360 534 \$

NOVEMBRE 2020 201 286 \$

MAI 2021 358 736 \$

DÉCEMBRE 2020 183 236 \$

JUIN 2021 358 735 \$

2.3 RÉCUPÉRATION EN OCTOBRE 2020 DU TROP VERSÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 (1)

0 \$

2.4 MONTANT À VERSER (À RÉCUPÉRER) EN OCTOBRE 2021 (2.1 - 2.2 - 2.3)

30 110 \$

NOVEMBRE 2020 (VERSEMENT SPÉCIAL: MESURE 30391. LES MONTANTS SONT INCLUS DANS LE VERSEMENT DE NOVEMBRE.)

18 049 \$

(1) SELON LA CERTIFICATION FINALE DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES 2019-2020 EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2020.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT

RÈGLES BUDGÉTAIRES 2018-2019: CERTIFICATION FINALE DES ALLOCATIONS 2018-2019 - Bilan 4

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS AGRÉÉS

AUX FINS DE SUBVENTIONS

DOCUMENT A: FONCTIONNEMENT

Coll. Mont-Royal

CODE: 124500

D.G.F. EN DATE DU: 2019-09-06

SOMMAIRE

1- ALLOCATION DE BASE	2 031 636 \$ PAGE 3
2- ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE	43 733 \$ PAGE 4
3- ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	46 688 \$ PAGE 6
4- AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS	-9 185 \$ PAGE 7
TOTAL DES ALLOCATIONS	2 112 872 \$

1. ALLOCATION DE BASE

1.1 EFFECTIF SCOLAIRE

30 SEPT. 2018

1.1.1 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION GÉNÉRALE) (1)

- PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDAA)	0.00
- PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00
- PRIMAIRE	0.00
- SECONDAIRE	433.00
- TOTAL	433.00

1.1.2 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION PROFESSIONNELLE) (2)

- SECONDAIRE	0.00
--------------	------

(1) CHARLEMAGNE AU 30 SEPTEMBRE 2018, SELON LE BILAN 4 DU 9 AOUT 2019.

(2) SELON LES DONNÉES AU SYSTÈME CHARLEMAGNE.

1.2 CALCUL DE L'ALLOCATION DE BASE

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT DE BASE	ALLOCATION DE BASE
PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDA)	0.00	4 035 \$	0 \$
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00	4 035 \$	0 \$
PRIMAIRE	0.00	3 658 \$	0 \$
SECONDAIRE	433.00	4 692 \$	2 031 636 \$
1. TOTAL DE L'ALLOCATION DE BASE			2 031 636 \$ (2)

(1) APPORTÉ DE LA PAGE 2.
 (2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

2. ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE

2.1 CALCUL DE L'ALLOCATION

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT	ALLOCATION
PRÉSCOLAIRE 4 ANS	0.00	79 \$	0 \$
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00	79 \$	0 \$
PRIMAIRE	0.00	79 \$	0 \$
SECONDAIRE	433.00	101 \$	43 733 \$
2. TOTAL DE L'ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE			43 733 \$ (2)

(1) APPORTÉ DE LA PAGE 2.
 (2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

30030 PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	0 \$ (1)
	=====
30040 PRIMES D'ÉLOIGNEMENT	0 \$
	=====
30080 TAILLE ET ÉLOIGNEMENT	0 \$
	=====
30110 ACHAT DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS	
1- ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS EN ADAPTATION SCOLAIRE	0 \$
	=====
2- ÉTABLISSEMENTS ORDINAIRES	16 709 \$
	=====
- VOLET 1 - ALLOCATION A PRIORI	16 709 \$

- VOLET 2 - ALLOCATION A POSTERIORI	0 \$ (1)

30120 PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER EN ADAPTATION SCOLAIRE	0 \$ (1)
	=====
30140 MICRO-INFORMATIQUE À DES FINS ÉDUCATIVES	0 \$
	=====
30150 FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUR L'USAGE PÉDAGOGIQUE DES TECHNOLOGIES	4 672 \$
	=====

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

30170 RÉSIDENCES - PENSIONNATS	0 \$
	=====
30210 ACTIVITÉS CULTURELLES	2 098 \$
	=====
Volet 1 - CULTURE À L'ÉCOLE	0 \$ (1)

Volet 2 - SORTIES SCOLAIRE EN MILIEU CULTUREL	2 098 \$ (2)

30230 LECTURE À L'ÉCOLE	1 946 \$
	=====
30240 SERVICES DE GARDE	0 \$ (1)
	=====
30250 ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	1 026 \$
	=====
30260 LUTTE AU RETARD SCOLAIRE	0 \$
	=====
30270 AIDE À LA PENSION	0 \$ (1)
	=====
30280 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC	9 172 \$
	=====
30290 SOUTIEN TECHNIQUE AUX USAGERS DES APPAREILS NUMÉRIQUES DÉDIÉS À LA PÉDAGOGIE	4 021 \$
	=====
30300 AJUSTEMENT POUR LE PARCOURS DE FORMATION AXÉ SUR L'EMPLOI	0 \$ (1)
	=====
30310 PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	746 \$
	=====
30320 ANGLAIS INTENSIF AU PRIMAIRE	0 \$ (1)
	=====
30330 FONDS D'URGENCE POUR LES ÉTABLISSEMENTS EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE	0 \$ (1)
	=====
30340 PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE ET DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE	5 295 \$
	=====
30350 SOUTIEN À L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ	1 000 \$
	=====
30360 ALLOCATIONS SPÉCIALES POUR FAVORISER LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ÉLÈVES	0 \$ (1)
	=====
30390 AUTRES ALLOCATIONS	0 \$
	=====
3. TOTAL DES ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	46 688 \$ (3)
	=====

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.

(2) ALLOCATION ACCORDÉE A PRIORI.

(3) REPORTÉ À LA PAGE 1.

4. AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS

4.1 TRANSFERTS D'EFFECTIF SCOLAIRE RÉGULIER (M20010)	-918 \$
4.2 ÉLÈVES VENANT DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC (M20040)	-8 267 \$
4.3 RÉVISION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE DES ANNÉES ANTÉRIEURES (M20050)	0 \$
4.4 AJUSTEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE ANTÉRIEURE (M20100)	0 \$
4.5 OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DU CADRE NORMATIF (M20180)	0 \$
4.6 AUTRES AJUSTEMENTS (M20190)	0 \$
4. TOTAL DES AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS	-9 185 \$ (1) =====

ANNEXE 1 : SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES MONTANTS DE BASE

	PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE	SECONDAIRE
MONTANT DE BASE 2017-2018	3 947 \$	3 580 \$	4 593 \$
AJUSTEMENTS :			
. INDEXATION SALARIALE	79 \$	70 \$	89 \$
. VIEILLISSEMENT DES ENSEIGNANTS	9 \$	8 \$	10 \$
. CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	0 \$	0 \$	0 \$
MONTANT DE BASE 2018-2019	4 035 \$	3 658 \$	4 692 \$

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

2.1 ALLOCATIONS

2 112 872 \$ PAGE 1
=====

2.2 VERSEMENTS EFFECTUÉS

2 108 080 \$
=====

JUILLET 2018 125 016 \$

AOÛT 2018 209 971 \$

SEPTEMBRE 2018 0 \$

OCTOBRE 2018 171 060 \$

NOVEMBRE 2018 168 682 \$

DÉCEMBRE 2018 168 683 \$

JANVIER 2019 126 511 \$

FÉVRIER 2019 0 \$

MARS 2019 189 521 \$

AVRIL 2019 316 212 \$

MAI 2019 316 212 \$

JUIN 2019 316 212 \$

2.3 RÉCUPÉRATION EN OCTOBRE 2018 DU TROP VERSÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 (1)

0 \$

2.4 MONTANT À VERSER (À RÉCUPÉRER) EN OCTOBRE 2019 (2.1 - 2.2 - 2.3)

4 792 \$

(1) SELON LA CERTIFICATION FINALE DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES 2017-2018 EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2018.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT

RÈGLES BUDGÉTAIRES 2019-2020: CERTIFICATION FINALE DES ALLOCATIONS 2019-2020 - Bilan 4

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS AGRÉÉS

AUX FINS DE SUBVENTIONS

DOCUMENT A: FONCTIONNEMENT

Coll. Mont-Royal

CODE: 124500

D.G.F. EN DATE DU: 2020-09-28

SOMMAIRE

1- ALLOCATION DE BASE	2 166 034 \$	PAGE 3
2- ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE	45 854 \$	PAGE 4
3- ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	70 472 \$	PAGE 6
4- AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS	-25 656 \$	PAGE 7
TOTAL DES ALLOCATIONS	2 256 704 \$	

1. ALLOCATION DE BASE

1.1 EFFECTIF SCOLAIRE

30 SEPT. 2019

1.1.1 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION GÉNÉRALE) (1)

- PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDAA)	0.00
- PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00
- PRIMAIRE	0.00
- SECONDAIRE	454.00
- TOTAL	454.00

1.1.2 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION PROFESSIONNELLE) (2)

- SECONDAIRE	0.00
--------------	------

(1) CHARLEMAGNE AU 30 SEPTEMBRE 2019, SELON LE BILAN 4 DU 6 AOUT 2020.

(2) SELON LES DONNÉES AU SYSTÈME CHARLEMAGNE.

1.2 CALCUL DE L'ALLOCATION DE BASE

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT DE BASE	ALLOCATION DE BASE
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDA)	0.00	4 103 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00	4 103 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRIMAIRE	0.00	3 719 \$	0 \$
	-----	-----	-----
SECONDAIRE	454.00	4 771 \$	2 166 034 \$
	-----	-----	-----
1. TOTAL DE L'ALLOCATION DE BASE			2 166 034 \$ (2)
			=====

(1) APPORTÉ DE LA PAGE 2.
 (2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

2. ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE

2.1 CALCUL DE L'ALLOCATION

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT	ALLOCATION
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 4 ANS	0.00	79 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00	79 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRIMAIRE	0.00	79 \$	0 \$
	-----	-----	-----
SECONDAIRE	454.00	101 \$	45 854 \$
	-----	-----	-----
2. TOTAL DE L'ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE			45 854 \$ (2)
			=====

(1) APPORTÉ DE LA PAGE 2.

(2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

30030 PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS								0 \$ (1)
								=====
30040 PRIMES D'ÉLOIGNEMENT								0 \$
								=====
30050 MENTORAT POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS								1 159 \$
								=====
30060 SUPPLÉANCE POUR L'ADMINISTRATION D'ÉPREUVES UNIQUES D'INTERACTION ORALE EN LANGUES SECONDES DE 5E SECONDAIRE								
NOMBRE DE GROUPES = (EFFECTIF SECONDAIRE 5 / RAPPORT MAÎTRE-ÉLÈVES (2)) / FACTEUR DE CONVERSION (3)								
1.51	41.00	18.54	1.4634					
-----	-----	-----	-----					
ALLOCATION = NOMBRE DE GROUPES X TARIF DE SUPPLÉANCE D'UNE DEMI-JOURNÉE								
1.51		117.60 \$						197 \$ (1) (4)
		-----						=====
30080 TAILLE ET ÉLOIGNEMENT = ALLOCATION ÉLOIGNEMENT+ ALLOCATION TAILLE								0 \$
								=====
A) ALL. ÉLOIGNEMENT = (EFF. SCOLAIRE X INDICE / 3) X MONTANT PAR ÉLÈVE ÉLOI.								
454.00	0	0 \$	0	0 \$				0 \$
-----	-----	-----	-----	-----				-----
B) ALL. TAILLE = (MONTANT / ÉLÈVE + (CONSTANTE X EFF. SCOL.) DE L'ÉTABL.) X EFF. SCOL. SUBV. = MONTANT / ÉLÈVE POUR LA TAILLE X EFF. SCOL. SUBV.								
0	\$ 0	0	454.00	0 \$	454.00			0 \$
-----	-----	-----	-----	-----	-----			-----
30110 ACHAT DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS								
1- ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS EN ADAPTATION SCOLAIRE								0 \$
								=====
2- ÉTABLISSEMENTS ORDINAIRES								14 667 \$
								=====
- VOLET 1 - ALLOCATION A PRIORI								14 667 \$

- VOLET 2 - ALLOCATION A POSTERIORI								0 \$ (1)

30120 PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER EN ADAPTATION SCOLAIRE								0 \$ (1)
								=====

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.

(2) RAPPORT MAÎTRE-ÉLÈVES MOYEN DU SECONDAIRE DE L'ENSEMBLE DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020.

(3) FACTEUR DE CONVERSION AU SECONDAIRE AFIN DE TENIR COMPTE DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE (54000 MINUTES/ANNÉE) ET DE LA TÂCHE DE L'ENSEIGNANT EN CLASSE (36900 MINUTES/ANNÉE): 1 GROUPE = 1,4634 POSTES.

(4) L'ALLOCATION COMPREND LA CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR DONT LE TAUX CONSIDÉRÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 EST DE 11%.

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

30140 MICRO-INFORMATIQUE À DES FINS ÉDUCATIVES	0 \$
30150 FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUR L'USAGE PÉDAGOGIQUE DES TECHNOLOGIES	4 731 \$
30170 RÉSIDENCES - PENSIONNATS	0 \$
30210 ACTIVITÉS CULTURELLES	7 887 \$
Volet 1 - CULTURE À L'ÉCOLE	0 \$ (1)
Volet 2 - SORTIES SCOLAIRE EN MILIEU CULTUREL	7 887 \$ (2)
30230 LECTURE À L'ÉCOLE	3 268 \$
30240 SERVICES DE GARDE	0 \$ (1)
30250 ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	1 044 \$
30260 LUTTE AU RETARD SCOLAIRE	0 \$
30270 AIDE À LA PENSION	0 \$ (1)
30280 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC	9 196 \$
30290 SOUTIEN TECHNIQUE AUX USAGERS DES APPAREILS NUMÉRIQUES DÉDIÉS À LA PÉDAGOGIE	4 072 \$
30300 AJUSTEMENT POUR LE PARCOURS DE FORMATION AXÉ SUR L'EMPLOI	0 \$ (1)
30320 ANGLAIS INTENSIF AU PRIMAIRE	0 \$ (1)
30330 FONDS D'URGENCE POUR LES ÉTABLISSEMENTS EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE	0 \$ (1)
30340 PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE ET DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE	13 818 \$
30350 SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES CONTENUS OBLIGATOIRES	1 348 \$
VOLET 1 - SOUTIEN À L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ	1 000 \$
VOLET 2 - SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	348 \$
30360 ALLOCATIONS SPÉCIALES POUR FAVORISER LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ÉLÈVES	0 \$ (1)
30390 AUTRES ALLOCATIONS	9 081 \$
3. TOTAL DES ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	70 472 \$ (3)

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.

(2) ALLOCATION ACCORDÉE A PRIORI.

(3) REPORTÉ À LA PAGE 1.

4. AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS

4.1 TRANSFERTS D'EFFECTIF SCOLAIRE RÉGULIER (M20010)	-22 522 \$
4.2 ÉLÈVES VENANT DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC (M20040)	-12 668 \$
4.3 RÉVISION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE DES ANNÉES ANTÉRIEURES (M20050)	0 \$
4.4 AJUSTEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE ANTÉRIEURE (M20100)	0 \$
4.5 OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DU CADRE NORMATIF (M20180)	0 \$
4.6 AUTRES AJUSTEMENTS (M20190)	0 \$
4.7 AJUSTEMENT POUR LES RÉMUNÉRATIONS ADDITIONNELLES ACCORDÉES (MONTANT FORFAITAIRE) POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020 (M20210)	9 534 \$
4. TOTAL DES AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS	-25 656 \$ (1)

ANNEXE 1 : SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES MONTANTS DE BASE

	PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE	SECONDAIRE
MONTANT DE BASE 2018-2019	4 035 \$	3 658 \$	4 692 \$
AJUSTEMENTS :			
. INDEXATION SALARIALE	59 \$	54 \$	68 \$
. VIEILLISSEMENT DES ENSEIGNANTS	-5 \$	-5 \$	-6 \$
. CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	15 \$	11 \$	16 \$
MONTANT DE BASE 2019-2020	4 103 \$	3 719 \$	4 771 \$

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

2.1 ALLOCATIONS

2 256 704 \$ PAGE 1
=====

2.2 VERSEMENTS EFFECTUÉS

2 247 624 \$
=====

JUILLET 2019 130 246 \$

JANVIER 2020 130 246 \$

AOÛT 2019 217 077 \$

FÉVRIER 2020 0 \$

SEPTEMBRE 2019 0 \$

MARS 2020 237 639 \$

OCTOBRE 2019 173 662 \$

AVRIL 2020 337 144 \$

NOVEMBRE 2019 173 661 \$

MAI 2020 337 143 \$

DÉCEMBRE 2019 173 662 \$

JUIN 2019 337 144 \$

2.3 RÉCUPÉRATION EN OCTOBRE 2019 DU TROP VERSÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 (1)

0 \$

2.4 MONTANT À VERSER (À RÉCUPÉRER) EN OCTOBRE 2020 (2.1 - 2.2 - 2.3)

9 080 \$

(1) SELON LA CERTIFICATION FINALE DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES 2018-2019 EN DATE DU 6 SEPTEMBRE 2019.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT

RÈGLES BUDGÉTAIRES 2021-2022: PARAMÈTRES INITIAUX 2021-2022

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS AGRÉÉS

AUX FINS DE SUBVENTIONS

DOCUMENT A: FONCTIONNEMENT

Coll. Mont-Royal

CODE: 124500

D.G.F. EN DATE DU: 2021-07-09

SOMMAIRE

1- ALLOCATION DE BASE	2 252 607 \$	PAGE 3
2- ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE	48 307 \$	PAGE 4
3- ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	97 116 \$	PAGE 7
4- AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS	0 \$	PAGE 7
TOTAL DES ALLOCATIONS	2 398 030 \$	

1. ALLOCATION DE BASE

1.1 EFFECTIF SCOLAIRE

30 SEPT. 2020

1.1.1 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION GÉNÉRALE) (1)

- PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDA)	0.00
- PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00
- PRIMAIRE	0.00
- SECONDAIRE	469.00
- TOTAL	469.00

1.1.2 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION PROFESSIONNELLE) (2)

- SECONDAIRE	0.00
--------------	------

(1) CHARLEMAGNE AU 30 SEPTEMBRE 2020, SELON LE BILAN 3 DU 8 AVRIL 2020.

(2) SELON LES DONNÉES AU SYSTÈME CHARLEMAGNE.

1.2 CALCUL DE L'ALLOCATION DE BASE

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT DE BASE	ALLOCATION DE BASE
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDA)	0.00	4 127 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00	4 127 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRIMAIRE	0.00	3 742 \$	0 \$
	-----	-----	-----
SECONDAIRE	469.00	4 803 \$	2 252 607 \$
	-----	-----	-----
1. TOTAL DE L'ALLOCATION DE BASE			2 252 607 \$ (2)
			=====

(1) REPORTÉ DE LA PAGE 2.

(2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

2. ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE

2.1 CALCUL DE L'ALLOCATION

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT	ALLOCATION
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 4 ANS	0.00	81 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00	81 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRIMAIRE	0.00	81 \$	0 \$
	-----	-----	-----
SECONDAIRE	469.00	103 \$	48 307 \$
	-----	-----	-----
2. TOTAL DE L'ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE			48 307 \$ (2)
			=====

(1) REPORTÉ DE LA PAGE 2.
 (2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

30030 PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	0 \$ (1)
30040 PRIMES D'ÉLOIGNEMENT	0 \$
30050 MENTORAT POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS	1 233 \$
30060 SUPPLÉANCE POUR L'ADMINISTRATION D'ÉPREUVES UNIQUES D'INTERACTION ORALE EN LANGUES SECONDES DE 5E SECONDAIRE	0 \$ (1)
30080 TAILLE ET ÉLOIGNEMENT	0 \$
30110 ADAPTATION SCOLAIRE	
1- ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS EN ADAPTATION SCOLAIRE	0 \$
2- ÉTABLISSEMENTS ORDINAIRES	15 177 \$
- VOLET 1 - ALLOCATION A PRIORI	15 177 \$
- VOLET 2 - ALLOCATION A POSTERIORI	0 \$ (1)
30120 PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS EN ADAPTATION SCOLAIRE	0 \$ (1)
30140 MICRO-INFORMATIQUE À DES FINS ÉDUCATIVES	0 \$
30150 FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUR L'USAGE PÉDAGOGIQUE DES TECHNO. ET LEADERSHIP PÉDAGONUMÉRIQUE	5 030 \$

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

30170 RÉSIDENCES - PENSIONNATS	0 \$
	=====
30210 ACTIVITÉS CULTURELLES	8 384 \$ (1)
	=====
VOLET 1 - CULTURE À L'ÉCOLE	0 \$ (1)

VOLET 2 - SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL	8 384 \$ (2)

30230 SOUTIEN À LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE	3 475 \$
	=====
30240 SERVICES DE GARDE	0 \$ (1)
	=====
30250 ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	1 140 \$
	=====
30260 LUTTE CONTRE LE RETARD SCOLAIRE	0 \$
	=====
30270 AIDE À LA PENSION	0 \$ (1)
	=====
30280 MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC	9 776 \$
	=====
30290 SOUTIEN TECHNIQUE AUX USAGERS POUR LES APPAREILS NUMÉRIQUES DÉDIÉS À LA PÉDAGOGIE	4 330 \$
	=====
30300 PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI AXÉ SUR L'EMPLOI	0 \$ (1)
	=====
30320 ANGLAIS INTENSIF AU PRIMAIRE	0 \$ (1)
	=====
30330 FONDS D'URGENCE POUR LES ÉTABLISSEMENTS EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE	0 \$ (1)
	=====
30340 ACCOMPAGNER ET SOUTENIR VERS LA RÉUSSITE	22 254 \$
	=====
30350 SOUTIEN À LA MISE EN OEUVRE DES CONTENUS OBLIGATOIRES	1 380 \$
	=====
VOLET 1 - SOUTIEN À L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ	1 011 \$

VOLET 2 - SOUTIEN À LA MISE EN OEUVRE DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	369 \$

30360 ALLOCATIONS SPÉCIALES POUR FAVORISER LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ÉLÈVES	0 \$ (1)
	=====
30370 SOUTIEN ADDITIONNEL À LA CONSOLIDATION DES APPRENTISSAGES ET À L'ENGAGEMENT SCOLAIRE	18 693 \$
	=====
30371 BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE	6 239 \$
	=====

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.

(2) ALLOCATION ACCORDÉE A PRIORI.

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

30390 AUTRES ALLOCATIONS

0 \$
=====

3. TOTAL DES ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

97 116 \$ (1)
=====

4. AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS

4.1 TRANSFERTS D'EFFECTIF SCOLAIRE RÉGULIER

0 \$

4.2 ÉLÈVES VENANT DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

0 \$

4.3 RÉVISION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE DES ANNÉES ANTÉRIEURES

0 \$

4.4 AJUSTEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE ANTÉRIEURE

0 \$

4.5 OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DU CADRE NORMATIF

0 \$

4.6 AUTRES AJUSTEMENTS

0 \$

4. TOTAL DES AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS

0 \$ (1)
=====

ANNEXE 1 : SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES MONTANTS DE BASE

	PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE	SECONDAIRE
MONTANT DE BASE 2020-2021	4 118 \$	3 735 \$	4 793 \$
AJUSTEMENTS :			
. INDEXATION SALARIALE	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$
. VIEILLISSEMENT DES ENSEIGNANTS	-4 \$	-4 \$	-5 \$
. CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	13 \$	11 \$	15 \$
. AUTRES COÛTS	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$
MONTANT DE BASE 2020-2021	4 127 \$	3 742 \$	4 803 \$

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

2.1 SUBVENTION ESTIMÉE POUR LES VERSEMENTS

2.1.1 ALLOCATIONS 2021-2022 (BASE + VALEUR LOCATIVE + SUPPL. A PRIORI)

2 398 030 \$ PAGE 1

2.1.2 ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES A POSTERIORI

0 \$

2019-2020

M30030 PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

0 \$ (1)

M30210 CULTURE À L'ÉCOLE

0 \$ (1)

M30240 SERVICES DE GARDE

0 \$ (1)

M30270 AIDE À LA PENSION

0 \$ (1)

M30300 AJUSTEMENT PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI

0 \$ (1)

M30320 ENSEIGNEMENT INTENSIF DE L'ANGLAIS AU PRIMAIRE

0 \$ (1)

2.1.3 TOTAL DES ALLOCATIONS (2.1.3 = 2.1.1 + 2.1.2)

2 398 030 \$

2.1.4 FACTEUR DE MAJORATION AUX FINS DES VERSEMENTS

1.0000

2.1 SUBVENTION ESTIMÉE POUR LES VERSEMENTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 (2.1 = 2.1.3 X 2.1.4)

2 398 031 \$

(1) CONFORMÉMENT AUX AUTORISATIONS DE PRINCIPE ÉMISES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE CONCERNÉE.

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS (SUITE)

2.2 VERSEMENTS MENSUELS (1)

JUILLET 2021	6 % DE 2.1	143 882 \$	JANVIER 2022	6 % DE 2.1	143 882 \$
		-----			-----
AOÛT 2021	10% DE 2.1	239 803 \$	FÉVRIER 2022	0 %	0 \$
		-----			-----
SEPTEMBRE 2021	0 %	0 \$	MARS 2022	9 % DE 2.1	215 823 \$
		-----			-----
OCTOBRE 2021	8 % DE 2.1	191 842 \$	AVRIL 2022	15% DE 2.1	359 705 \$
		-----			-----
NOVEMBRE 2021	8 % DE 2.1	191 842 \$	MAI 2022	15% DE 2.1	359 705 \$
		-----			-----
DÉCEMBRE 2021	8 % DE 2.1	191 842 \$	JUIN 2022	15% DE 2.1	359 705 \$
		-----			-----

(1) À PARTIR DU MOIS DE MARS 2022 LES VERSEMENTS SERONT AJUSTÉS AFIN DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION L'EFFECTIF SCOLAIRE RÉEL AU 30 SEPTEMBRE 2021.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).